

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1212

présenté par  
M. Sitzenstuhl

-----

**ARTICLE 6**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« D'un médecin qui remplit »

les mots :

« De trois médecins qui remplissent ».

II. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 6, substituer au mot :

« intervient »

le mot :

« interviennent ».

III. – En conséquence, à ladite première phrase dudit aliéna 6, supprimer le mot :

« deux ».

IV. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa 6, substituer aux mots :

« Ce médecin a »

les mots :

« Ces médecins ont ».

V. – En conséquence, à la même seconde phrase du même alinéa 6, substituer aux mots :

« il examine »

les mots :

« ils examinent ».

VI. – En conséquence, à ladite seconde phrase dudit alinéa 6, supprimer les mots :

« , sauf s'il ne l'estime pas nécessaire, ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli visant à augmenter le nombre de médecins consultés.